

La Vie au Boulot

8 rue Fief Jaulin

17 220 La Jarrie

Frédérique Deloffre-Vye et Sophie Micheau

Cogérantes

Courriel : contact@lavieauboulot.com

06/63/80/47/48 et 06/82/60/56/14



Conditions Générales de Vente

Désignation/ Interventions/ Formations

La société La Vie au Boulot désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au **8 rue Fief Jaulin 17 220 La Jarrie**.

La Vie au Boulot met en place et dispense des formations inter et intra entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Action de formation

Processus mis en œuvre, dans un temps déterminé, pour permettre d'atteindre les objectifs de développement des compétences prédéfinis. Les actions de formation financées par les employeurs (L. 6353-1 du Code du Travail) se déroulent conformément à un programme préétabli, en fonction d'objectifs pédagogiques préalablement déterminés, qui précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre et définit un dispositif permettant de suivre l'exécution de ce programme et d'en apprécier les résultats.

- **Client** : désigne le donneur d'ordre privé, public ou la personne physique.

- **Formation Inter** : formation qui regroupe des personnes, salariés, agents, de diverses entités dans une même action de formation.

- **Formation Intra** : formation qui regroupe des personnes, salariés, agents d'une même entité dans une même action de formation.

- **Organisation/Institution/Organisme employeur** : désigne d'une entité publique ou privée faisant appel à La Vie au Boulot.

- **Règlement intérieur** : document écrit par lequel La Vie au boulot détermine, les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité et les règles applicables en matière de discipline.

- **Stagiaire** : personne engagée et active dans un processus d'acquisition ou de perfectionnement des compétences et de leur mise en œuvre.

- **OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et de gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la Vie au Boulot pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès

LA VIE AU BOULOT 8 Résidence du Fief Jaulin 17 220 LA JARRIE SARL au capital de 2000 €

RCS Poitiers 818 052 128 - SIRET 818 052 128 00019 – Code NAF 8559A

Déclaration d'activité d'Organisme de formation enregistrée sous le numéro 75170192917

La Vie au Boulot

8 rue Fief Jaulin

Frédérique Deloffre-Vye et Sophie Micheau

Cogérantes

06/63/80/47/48 et 06/82/60/56/14



de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société La Vie au Boulot s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, **daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord »**.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société La Vie au Boulot, l'OPCO ou le client.

Une attestation individuelle de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement lui seront automatiquement fournies.

Offre

L'offre de La Vie au Boulot est matérialisée par un document écrit adressé au client par mail ou courrier ou disponible à la page « formations » sur le site internet www.lavieauboulot.com. Celui-ci constitue le moyen principal de présentation des offres de la Vie au Boulot. Les informations issues du site sont mises à jour régulièrement.

Nature et caractéristiques de l'action de La Vie au Boulot

L'action de La Vie au Boulot s'inscrit dans le cadre de ses statuts et des textes législatifs et réglementaires en vigueur, notamment des dispositions complémentaires figurant dans les présentes conditions générales. En l'absence de textes à caractère d'ordre public, cette action peut s'exercer dans le cadre des spécifications de ses clients.

Déroulement de l'action de formation : La formation est dispensée conformément aux objectifs définis sur le site internet www.lavieauboulot.com ou dans le contenu de la formation, négocié de gré à gré. L'action de formation s'exerce par des apports théoriques effectués par le ou les intervenants choisis par La Vie au Boulot, lesquels peuvent être matérialisés dans des supports remis aux stagiaires. Elle est également dispensée au moyen d'exercices pratiques, de pratiques de co-développement et selon les cas par de la supervision de pratiques. Les prérequis sont définis d'un commun accord. L'identité des stagiaires est garantie par leur employeur. La vérification des connaissances ainsi acquises se traduit par une évaluation en fin de stage. Les modalités d'évaluation sont définies par la Vie au Boulot. Le suivi de chaque formation se traduit par la délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation.

Limites de l'action de La Vie au Boulot

La Vie au Boulot

8 rue Fief Jaulin

Frédérique Deloffre-Vye et Sophie Micheau

Cogérantes

06/63/80/47/48 et 06/82/60/56/14



Dans les cas où l'action de formation est réalisée au sein de locaux mis à disposition par le client, ce dernier **s'engage à ce qu'ils soient en tous points conformes à la réglementation applicable et aux critères liés à la certification Qualiopi**. Pour toute action de formation nécessitant la mise en œuvre de matériels, appareils, équipements ou installations appartenant au client ou dont il a la garde ou assure l'exploitation, ce dernier s'engage à ce qu'ils soient en tous points conformes à la réglementation applicable. La Vie au Boulot ne peut, en aucun cas, être tenu responsable du fonctionnement et de l'exploitation des installations, appareils ou autres objets situés dans les locaux où la formation est effectuée. Dans ces conditions, la responsabilité de La Vie au Boulot ne peut être engagée, à quel que titre que ce soit, pour les dommages que pourraient subir ces installations, appareils ou objets ou pour les accidents et leurs conséquences dont ces installations, appareils ou objets seraient à l'origine, et notamment pour les pertes d'exploitation susceptibles d'en résulter. Seule une faute caractérisée, commise dans le cadre strict de sa mission de formation, est susceptible d'engager la responsabilité de La Vie au Boulot. Le client, de son côté, doit se garantir contre les risques qu'il ferait encourir aux formateurs de La Vie au Boulot et les accidents ou incidents dont la responsabilité lui incomberait.

Sous-traitance

La Vie au Boulot s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, que ce soit pour des raisons de reconnaissance, de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention. Dans ce cas, le client accepte que La Vie au Boulot divulgue les informations nécessaires à l'exécution du contrat à son sous-traitant.

Le sous-traitant choisi par La Vie au Boulot s'engage à respecter les critères de certification Qualiopi.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque selon le délai prévu par la loi. **Le délai de règlement de la facture est de 30 jours net**, il n'est pas appliqué d'escompte en cas de règlement comptant et tout règlement effectué **au-delà de 30 jours après réception de la facture donnera lieu à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ et à des pénalités de retard au taux "refi" majoré de 10 points, ce qui équivaut à 10,75%**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. **Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription**. Dans le cas où la société La Vie au Boulot **ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client**.

La Vie au Boulot

8 rue Fief Jaulin

Frédérique Deloffre-Vye et Sophie Micheau

Cogérantes

06/63/80/47/48 et 06/82/60/56/14



Conditions de report et d'annulation d'une session de formation

L'annulation d'une session de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse contact@lavieauboulot.com. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la nouvelle date de la formation communiquée par l'organisme si celui-ci est en mesure de l'organiser.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société La Vie au Boulot ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail ou par tout autre moyen permettant l'information des clients.

Programme des formations

Le programme et les modalités des formations sont fournis par l'organisme La Vie au Boulot à ses clients et sont également en accès libre sur le site internet www.lavieauboulot.com.

Si le formateur le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le profil des stagiaires. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation de la Vie au Boulot sont donc évolutifs selon la progression pédagogique du groupe en formation.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société La Vie au Boulot. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Données personnelles et traitement informatique (RGPD)

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société La Vie au Boulot sont utiles pour le traitement de l'inscription à la formation, la formation en elle-même et le suivi de la formation.

Ces informations permettent aussi de recevoir des communications sur la conformité au RGPD ainsi que nos offres de produits et de services ; la base légale est l'article 6.1.a du règlement européen en matière de protection des données personnelles (consentement). Les destinataires de données sont les responsables des traitements, à savoir Mme Frédérique Deloffre-Vye ou Mme Sophie Micheau, cogérantes, le service interne en charge de la gestion de la mailing list, Mme Sophie Micheau, le sous-traitant opérant la gestion du serveur

La Vie au Boulot

8 rue Fief Jaulin

Frédérique Deloffre-Vye et Sophie Micheau

Cogérantes

06/63/80/47/48 et 06/82/60/56/14



web (La Société Moustic), ainsi que toute personne légalement autorisée à accéder aux données (services judiciaires, le cas échéant).

La durée de traitement des données est limitée au temps pendant lequel vous êtes inscrit à nos services, étant entendu que vous pouvez retirer votre consentement et vous désinscrire à tout moment en cliquant sur le lien de désinscription en bas de chaque email de campagne de diffusion d'informations liées à l'activité de La Vie au Boulot.

Les données seront conservées, sans communication à d'autres partenaires ou organismes, pendant 5 années après la relation contractuelle.

Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Le responsable du traitement est la SARL La Vie au Boulot. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. La fourniture de votre email est nécessaire pour recevoir les communications susmentionnées, et est entièrement facultative.

En somme, la société La Vie au Boulot s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Confidentialité

Sont considérées comme des informations confidentielles toute information personnelle, technique ou commerciale du stagiaire transmises directement ou fortuitement dans le cadre de la formation. La Vie au Boulot respectera le caractère confidentiel de ces informations échangées et ne les révélera pas. La Vie au Boulot respectera les obligations de la présente clause pendant toute la durée des relations et tant que les informations confidentielles ne seront pas tombées dans le domaine public de manière régulière.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société La Vie au Boulot et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal compétent.